



Conseil de sécurité

Distr. générale
5 juillet 2023
Français
Original : anglais

Opération des Nations Unies à Chypre

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport sur la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP) décrit l'évolution de la situation entre le 13 décembre 2022 et le 12 juin 2023 et rend compte des activités menées par l'UNFICYP conformément à la résolution 186 (1964) du Conseil de sécurité et aux résolutions ultérieures, la plus récente étant la résolution 2674 (2023), depuis la publication de mes rapports sur la Force (S/2023/3) et sur ma mission de bons offices à Chypre (S/2023/6) datés du 3 janvier 2023.

2. Au 12 juin 2023, l'effectif de la composante militaire s'élevait à 801 personnes (708 hommes et 93 femmes, soit 11,61 % de femmes pour tous les grades, l'objectif global étant de 9 % pour l'ensemble des opérations de paix), tandis que celui de la composante Police était de 64 personnes (37 hommes et 27 femmes, soit 42 % de femmes, l'objectif global pour 2025 étant de 25 %) (voir annexe).

II. Principaux faits nouveaux

3. Après avoir été élu en février, Nikos Christodoulides a déclaré que la question chypriote était sa principale priorité et mis l'accent sur un éventuel renforcement du rôle de l'Union européenne. Contacté par le dirigeant chypriote turc, Ersin Tatar, qui l'a félicité de son élection à la tête des Chypriotes grecs, il a proposé d'organiser une réunion informelle en tête-à-tête, qui s'est tenue sous les auspices du Conseiller spécial adjoint du Secrétaire général pour Chypre le 23 février, avant que M. Christodoulides ne prenne ses fonctions. Toutefois, aucun changement concret n'est à signaler dans la dynamique politique ou dans les positions déclarées des deux parties. En outre, au cours de la période considérée, le contexte médiatique qui régnait sur l'île, marqué par une certaine mésinformation et désinformation, n'a pas facilité les choses et a continué de saper les efforts visant à instaurer la confiance entre les parties.

4. Au cours de la période couverte par le rapport, plusieurs événements importants se sont produits dans la région, notamment des élections, en Grèce comme en Türkiye, des tremblements de terre dévastateurs en Türkiye et un tragique accident de train en Grèce. Ces deux derniers événements, particulièrement dramatiques, ont suscité des manifestations de solidarité des deux côtés, notamment la fourniture d'une aide



humanitaire par la Grèce à la Türkiye après les tremblements de terre. Ankara et Athènes ont ensuite renoué contact à haut niveau, après une longue période sans communication.

5. Le tremblement de terre qui a frappé la Türkiye le 6 février a notamment précipité la mort de 49 Chypriotes turcs qui se trouvaient dans le pays à ce moment-là. De part et d'autre de la ligne de démarcation, les Chypriotes ont acheminé une aide humanitaire vers la Türkiye. Les deux dirigeants chypriotes se sont respectivement présentés leurs condoléances pour cette tragédie ainsi que pour la mort de 57 Chypriotes grecs dans le déraillement d'un train en Grèce le 28 février. Après avoir été réélu Président de la Türkiye le 28 mai, Recep Tayyip Erdoğan s'est rendu dans le nord de Chypre le 12 juin, accompagné de plusieurs ministres de son nouveau gouvernement.

6. L'UNFICYP a soutenu la visite que la Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix, Rosemary DiCarlo, a effectuée à Chypre les 15 et 16 mars. Cette visite a été l'occasion de discuter de la voie à suivre concernant la question de Chypre et de rencontrer des représentantes et représentants de la société civile, notamment des groupes de femmes et de jeunes, ainsi que le Comité des personnes disparues à Chypre.

7. Le Représentant spécial du Secrétaire général à Chypre/Conseiller spécial adjoint du Secrétaire général pour Chypre a rencontré à plusieurs reprises les dirigeants chypriote grec et chypriote turc afin de continuer de chercher des moyens d'instaurer la confiance entre les deux parties. Il a également continué de se réunir avec leurs représentantes et représentants sur une base hebdomadaire pour aborder diverses questions d'intérêt commun. Au cours de la période couverte par le rapport, des progrès ont été réalisés en lien avec plusieurs projets portant notamment sur l'égalité des genres et l'économie. On trouvera de plus amples informations à ce sujet dans le rapport sur ma mission de bons offices à Chypre ([S/2023/497](#)).

III. Activités de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre

8. Des incidents survenus de part et d'autre, souvent mineurs et localisés, ont continué de revêtir une importance politique, ce qui a nourri les discours clivants et, partant, entravé l'action visant à restaurer le dialogue. La mission et ses dirigeants se sont souvent trouvés pris en étau entre des discours contradictoires et ont dû composer avec le manque de volonté politique d'empêcher l'escalade des tensions sur le terrain. L'absence de perspectives s'agissant de trouver un terrain d'entente en vue de parvenir à un règlement de la question chypriote a continué de peser sur le travail de la mission de maintien de la paix.

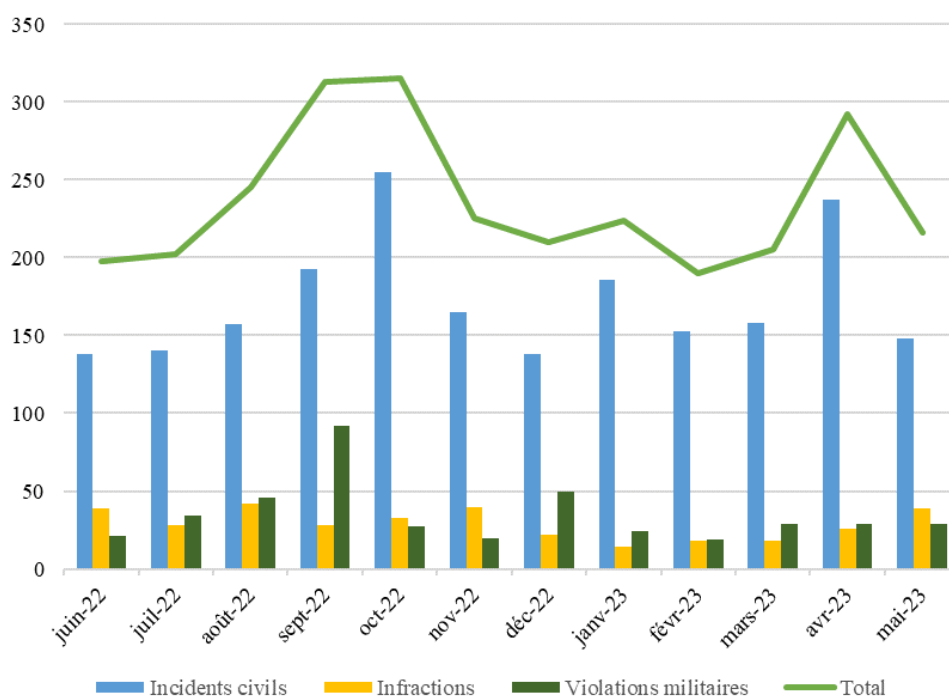
9. Les deux parties contestent toujours l'autorité de l'UNFICYP, qui découle du mandat établi par le Conseil de sécurité, en particulier en ce qui concerne la délimitation de la zone tampon, ainsi que le rôle et l'autorité de la mission à l'intérieur de cette zone, alors même que ce rôle, explicitement décrit dans l'aide-mémoire de 1989 et actualisé en 2018, a été approuvé par le Conseil.

10. Au total, 31 cas de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) ont été signalés au cours de la période (22 militaires, 4 membres de la police des Nations Unies et 5 membres du personnel civil). Il n'y a pas eu d'hospitalisation ou de cas grave, et il n'y avait pas de cas actif à la fin de la période considérée.

A. Prévention des tensions à l'intérieur et autour de la zone tampon

11. La migration irrégulière de personnes, majoritairement à destination du sud de l'île, mais également en sens inverse, a entraîné des tensions politiques entre les deux parties et provoqué des réactions non coordonnées. Même si les chiffres ont diminué au cours de la période considérée, la traite de personnes transitant par la zone tampon, organisée par des organisations criminelles qui profitent du fait qu'il n'est pas possible d'accéder aux procédures d'asile aux points de passage, pose un problème majeur pour la mission. Il est possible que le trafic transitant par la zone tampon, qui concerne les personnes comme les marchandises, soit le reflet du fossé économique croissant qui sépare les deux parties.

Figure I
Nombre d'incidents dans la zone tampon



Source : Unite Aware.

12. L'UNFICYP a continué de protester contre les activités de construction non autorisées dans la zone tampon, qui ont des conséquences directes sur le statu quo sur le terrain étant donné qu'elles constituent une prise de contrôle de fait de zones censées servir de tampon de sécurité entre les forces opposées (voir fig. I). À cet égard, la clôture non autorisée en barbelés concertina, qui s'étend sur environ 14 kilomètres parallèlement à la ligne de cessez-le-feu sud et se situe pour la majeure partie à l'intérieur de la zone tampon, n'a pas été retirée.

13. L'UNFICYP et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés ont prodigué des conseils à la République de Chypre au sujet de sa force officielle de maintien de l'ordre, qui est composée de 212 personnes et doit être déployée au sud de la zone tampon, et lui ont notamment fourni des informations et des recommandations concernant les règles de la zone tampon et les exigences du droit international. La nouvelle force a été déployée le 29 mai et respecte l'autorité de la mission en ce qui concerne la délimitation de la zone tampon.

14. L'UNFICYP a continué de faire face à des problèmes fréquents dans la zone tampon et ses alentours, tels que des litiges entre personnes, des tensions politiques et militaires dues à des zones contestées et des pénétrations ou activités non autorisées dans la zone tampon. La mission s'est également efforcée de renforcer les contacts entre les deux communautés, malgré un environnement politique défavorable. Certains conflits locaux ont fait l'objet d'une couverture médiatique inexacte et disproportionnée, qui prenait parfois pour cible la mission et ses dirigeants. L'UNFICYP continue de lutter contre la mésinformation et la désinformation dans les médias, y compris les médias sociaux, en signalant les inexactitudes factuelles relatives à ses activités.

15. À Varosha, rien n'a été fait pour répondre à la demande faite par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2646 (2022) tendant à ce que l'on revienne immédiatement sur toutes les mesures prises concernant Varosha depuis octobre 2020. La Force n'a pas observé de changement notable dans les 3,5 % de la zone de Varosha dont le statut militaire avait été levé, selon une annonce faite en juillet 2021, en vue d'une rénovation ; la mission a toutefois un accès limité à cette zone. Cependant, des évolutions notables ont été observées dans d'autres parties de la ville. Alors que les travaux de débroussaillage, d'électricité, d'asphaltage et de construction de clôtures déjà signalés se sont poursuivis, une plage utilisée par des officiers militaires turcs a été agrandie de 60m. De plus, de nombreux visiteurs, tant chypriotes qu'étrangers, ont continué de visiter les parties de la ville qui avaient été progressivement rendues accessibles au public. La Force a de nouveau observé des survols par des drones aériens commerciaux dont elle a estimé qu'ils étaient liés à la surveillance des visites de civils. Au début du mois de mai, les médias ont rapporté qu'à la suite d'une transaction privée entre des propriétaires chypriotes grecs et un homme d'affaires chypriote turc, ce dernier avait acquis plusieurs propriétés à Varosha. Aucun changement n'a été observé sur le terrain à cet égard. Les patrouilles de l'UNFICYP n'ont toujours qu'un accès très limité à la zone de Varosha, et ce depuis 1974.

16. Pour ce qui est du statut de Varosha, l'UNFICYP continue d'être guidé par les résolutions du Conseil de sécurité portant sur la question. En conséquence, la mission et le Secrétariat ont à plusieurs reprises exprimé leur inquiétude quant à tout changement survenant dans la partie clôturée de la ville. L'ONU continue de tenir le Gouvernement turc responsable de la situation à Varosha.

17. De même, à Strovilia, la liberté de mouvement de la Force est limitée et les forces de sécurité chypriotes turques demeurent en surnombre dans le poste de liaison.

18. En mai, la Force a constaté la publication, dans le nord, d'un appel d'offres pour la construction d'une route non autorisée traversant la zone tampon et reliant directement Pyla/Pile au nord, ce qui constituerait une violation majeure de la zone tampon si ce projet venait à être mené de manière unilatérale.

19. L'utilisation non autorisée, au-dessus de la zone tampon, de drones aériens disponibles dans le commerce est restée une source de vive préoccupation pour la Force.

B. Prévention de la reprise des combats et maintien du statu quo militaire

20. Les relations entre la composante militaire de l'UNFICYP et les forces d'opposition restent globalement positives et ont par moments été utiles à la résolution de problèmes sur le terrain.

21. Le nombre de violations militaires a légèrement diminué par rapport à la période précédente, mais en moyenne la gravité de ces violations semble avoir augmenté, en

particulier autour de Nicosie, où se trouvent plusieurs zones contestées importantes. L'incidence des activités agricoles chypriotes grecques non autorisées près de la ligne de cessez-le-feu nord a diminué, de même que les avancées des forces chypriotes turques et des forces turques dans la zone tampon liées à ces activités agricoles. La mission avait redoublé d'efforts sur le terrain et au niveau politique pour tenter de régler cette question.

22. Dans le même temps, la Force a observé une augmentation des constructions militaires non autorisées à l'intérieur ou à proximité de la zone tampon. La Garde nationale a déployé cinq nouveaux postes de tir préfabriqués en béton, et peu de temps après les forces turques ont construit deux postes supplémentaires dans la même zone. La Force a continué de s'élever contre la militarisation des lignes de cessez-le-feu, qui, couplée à l'installation de la clôture en barbelés concertina et de caméras et de capteurs supplémentaires, renforce le sentiment qu'une frontière matérielle se met en place.

23. L'érosion de la zone tampon par les deux parties et le durcissement des revendications à l'intérieur de celle-ci se sont poursuivis au cours du premier semestre de 2023, en particulier dans la région de Nicosie. L'UNFICYP, qui a établi les limites de la zone tampon en 1974, a insisté à plusieurs reprises auprès des deux parties sur le fait qu'elle était la seule entité compétente pour ce qui était d'affirmer de manière impartiale où se situaient ces limites, et que les règles régissant la zone tampon, énoncées dans son aide-mémoire, avaient été approuvées par le Conseil de sécurité.

24. Aucun progrès n'a été enregistré au cours de la période considérée en ce qui concerne la demande du Conseil de sécurité d'établir un mécanisme en vue de contacts militaires directs ou d'évacuer les positions des forces adverses le long des lignes de cessez-le-feu et d'installer des caméras en leur lieu et place. Les deux parties ont continué d'apporter des améliorations non autorisées à des postes d'observation militaires à un rythme soutenu, et ont notamment installé des technologies de surveillance de pointe.

25. La Force a continué d'assurer le suivi de l'appel adressé aux deux parties par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2674 (2023) afin qu'elles se mettent d'accord sur « un plan de travail pour rendre l'île de Chypre exempte de mines ». Aucun progrès n'a été accompli concernant le déminage des 29 zones de l'île qui demeurent potentiellement dangereuses, dont les trois champs de mines actifs de la Garde nationale dans le sud et le champ de mines dont ont hérité les forces turques dans l'est. Les forces de sécurité chypriotes turques ont exprimé un intérêt à ce sujet, sous réserve que la partie adverse se montre également disposée à collaborer, mais la Garde nationale n'a pas souhaité aborder la question. Le Service de la lutte antimines continuera d'élaborer des mesures à présenter aux deux parties en vue de lancer la prochaine phase de déminage, une attention particulière étant portée à la zone tampon.

C. Gestion des activités civiles et maintien de l'ordre

26. La Force a constaté une réduction du nombre d'infractions mineures à l'intérieur de la zone tampon ; cependant, il est possible que certaines activités illégales demeurent difficiles à détecter. La mission continue donc de réfléchir à de nouvelles façons de détecter et de contrecarrer ces activités dans la zone tampon.

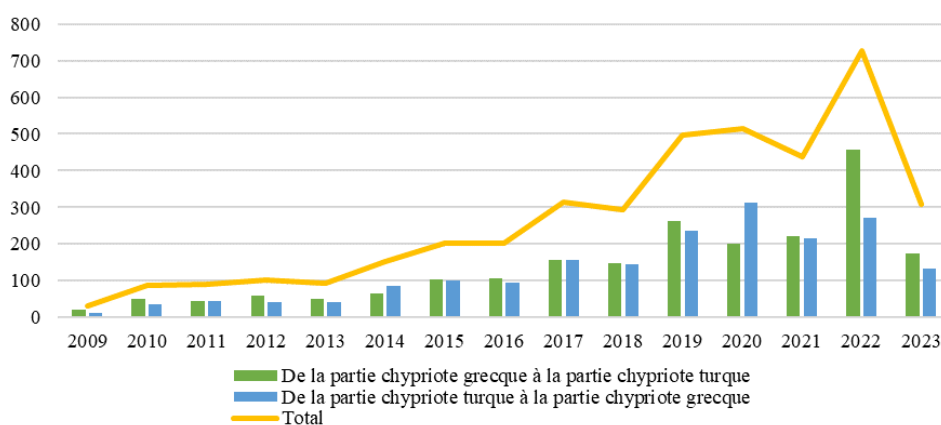
27. Au début de 2023, les tensions politiques et les réactions suscitées de part et d'autre par l'utilisation de deux terrains de sport à l'intérieur de la zone tampon (Cetinkaya et Palouriotissas) sont devenues plus marquées, mais la mission a réalisé des progrès pour ce qui est de parvenir à un modus vivendi avec les parties.

Néanmoins, à cause de ces questions, la mission a encore fait l'objet d'un traitement négatif dans les médias.

28. La principale Salle de communication mixte, qui dépend du Comité technique de la criminalité et des questions pénales, a continué d'intensifier la mise en commun d'informations (par rapport à la même période en 2022) sur les infractions qui touchent les deux côtés de l'île. La figure II illustre cette augmentation dans le temps, sachant que les données disponibles pour 2023 ne couvrent que la période de janvier à mai. Certaines de ces informations ont conduit à des échanges de suspects. Les membres de la Salle de communication mixte se sont réunis quotidiennement avec l'aide de l'UNFICYP. Le Comité technique a organisé des activités ad hoc, notamment un séminaire bicommunautaire sur la violence domestique axé sur la prévention de la maltraitance des enfants et du féminicide le 31 mai.

Figure II

Nombre d'échanges d'informations dans les salles de communication mixtes (données disponibles jusqu'en mai 2023)



Source: Système complet de planification et d'évaluation de la performance.

29. Dans le village bicommunautaire de Pyla/Pile, des boîtes de nuit et des casinos illégaux ont continué de fonctionner et d'autres activités potentiellement illégales se sont poursuivies faute d'un soutien politique permettant de procéder à de nouvelles opérations conjointes associant les deux services de police, comme cela avait été fait avec succès par le passé. Entre-temps, des opérations de police menées de manière unilatérale par chacun des services en coordination avec l'UNFICYP ont permis de lutter contre une partie des activités illégales. Elles ont été soutenues par la Salle de communication mixte de Pyla/Pile qui permet la mise en commun continue d'informations au sujet des problèmes locaux (par exemple, des cas de vandalisme et l'arrestation de plusieurs criminels). Des tensions politiques sont nées de l'intervention, non autorisée par l'UNFICYP, déployée dans ce village par la police chypriote turque le 13 avril et ciblant une personne turque qui se trouvait dans l'un des casinos illégaux. L'UNFICYP a vivement protesté contre cette action non autorisée et a reçu l'assurance que l'autorité de la mission serait respectée. L'université de Pyla/Pile a continué de fonctionner dans la zone tampon sans l'autorisation de la Force et aucun progrès n'a été enregistré concernant le règlement de la question du grand projet de construction non autorisé associé à l'université, malgré les efforts de coopération constants déployés en ce sens par la mission.

D. Relations intercommunautaires, coopération et mesures de confiance

30. Même si la COVID-19 était encore présente sur l'île, la vie est progressivement revenue à la normale et la population a pu à nouveau prendre part à des activités intercommunales en personne. Malheureusement, la situation politique a continué de poser des problèmes pour la promotion de ces initiatives, les dirigeants des communautés ne soutenant que peu ou pas du tout les efforts de réconciliation. Même si de nombreuses personnes souhaitent réduire les clivages et favoriser une meilleure compréhension entre les communautés, les résultats obtenus demeurent modestes.

31. Néanmoins, au niveau local, davantage de jeunes et de femmes participent à des activités visant à renforcer la confiance ainsi qu'à d'autres activités. La mission s'applique à travailler avec les jeunes et les femmes sur des questions qui les intéressent particulièrement, et cela s'est révélé être une façon efficace de mobiliser une plus grande variété de parties prenantes sur toute l'île. L'UNFICYP et ma mission de bons offices soutiennent ces activités de différentes manières, notamment en mettant à disposition certaines des installations de la Force à l'intérieur de la zone tampon.

32. L'UNFICYP a continué de promouvoir et de soutenir des projets bicommunautaires en lien avec l'environnement (par l'intermédiaire de l'initiative Jeunes Champions des Nations Unies pour l'environnement et la paix, en coopération avec ma mission de bons offices) et les affaires (foire commerciale), entre autres (voir sect. G ci-dessous), et s'est efforcée de décentraliser les activités bicommunautaires pour toucher les populations en dehors de Nicosie. La mission a également soutenu d'autres activités bicommunautaires (manifestations LGBTQI +, festivals locaux, etc.), afin de mettre à profit des questions d'intérêt commun pour multiplier les contacts bicommunautaires et les étendre à de nouvelles parties de la population.

33. Comme indiqué dans le rapport sur ma mission de bons offices à Chypre (S/2023/497), le Représentant spécial/Conseiller spécial adjoint a continué de dialoguer chaque semaine avec les représentantes et représentants des deux dirigeants chypriotes. Ces réunions demeurent essentielles pour permettre un contact politique direct entre les parties en l'absence de négociations, soutenir le travail des comités techniques, évoquer les problèmes rencontrés sur le terrain et discuter de projets importants de renforcement de la confiance reposant sur la participation des deux parties. Une initiative importante en lien direct avec le mandat de l'UNFICYP a été menée en réponse aux tremblements de terre en République arabe syrienne et en Türkiye, qui a consisté à lancer des discussions entre les expertes et experts des deux parties en vue d'établir un mécanisme de coordination efficace sur la gestion des crises pour faire face à des problèmes tels que les tremblements de terre et les incendies de forêt. Le 5 mai, un grand incendie de forêt s'est déclaré dans le nord, à proximité de la zone tampon ; les autorités chypriotes turques ont demandé un appui aérien à la République de Chypre, que celle-ci lui a fourni avec l'aide de l'UNFICYP. La fréquence et la saisonnalité des incendies de forêt montrent qu'il est nécessaire de mettre au point un mécanisme de coordination tel que celui qui fait l'objet de discussions sous l'égide du Comité technique de la gestion des crises.

34. Le commerce transitant par la Ligne verte, qui est régi par le règlement du Conseil européen (CE) n° 866/2004 (« règlement relatif à la Ligne verte »), a été l'un des aspects positifs des interactions intercommunautaires selon les chiffres publiés au cours de la période considérée. Selon les données officielles de la République de Chypre, il a atteint une valeur de 14,6 millions d'euros en 2022 (contre 6,2 millions d'euros en 2021), soit une augmentation de 138 %. Autre évolution favorable en lien avec la mise en œuvre du règlement relatif à la Ligne verte, la République de Chypre

a levé son interdiction sur certains aliments transformés d'origine non animale produits dans la communauté chypriote turque et sur les matériaux d'emballage qui entrent en contact avec les denrées alimentaires. La Commission européenne aide les producteurs chypriotes turcs à se conformer à toutes les normes et réglementations applicables de l'Union européenne pour leur permettre de commercialiser les produits nouvellement admis de l'autre côté de la Ligne verte. Autre avancée, attendue de longue date, la Banque centrale de Chypre a publié une circulaire autorisant les banques locales à ouvrir des comptes personnels de base pour les Chypriotes turcs dans le sud du pays. Une prochaine étape importante pour le commerce intercommunal consistera à trouver des solutions pour permettre les transferts bancaires entre les deux communautés, en particulier en ce qui concerne les paiements liés au commerce transitant par la Ligne verte.

35. Des obstacles psychologiques et administratifs ont néanmoins continué d'empêcher le commerce transitant par la Ligne verte de réaliser pleinement son potentiel et ont également entravé les échanges en sens inverse, c'est-à-dire la vente de produits chypriotes grecs dans la communauté chypriote turque. Ces échanges ont augmenté de 69 % en 2022 mais sont restés globalement très modestes (0,7 million d'euros). Le Représentant spécial a demandé à plusieurs reprises la suppression des obstacles au commerce, ce qui constituerait une manière efficace de stimuler l'intégration économique de l'île et, par conséquent, d'accroître les perspectives de règlement. L'UNFICYP maintient le dialogue pour promouvoir ces politiques avec les parties ainsi qu'avec des partenaires internationaux tels que l'Union européenne et la Banque mondiale.

36. Les deux municipalités de Nicosie ont mis de côté les questions politiques les plus épineuses et travaillé ensemble pour mettre en œuvre de petits projets locaux communs dans la ville.

37. Les représentantes et représentants des partis politiques chypriotes grecs et chypriotes turcs ont continué de se réunir en personne, sous les auspices de l'ambassade de Slovaquie (pour de plus amples informations, consulter le rapport sur ma mission de bons offices à Chypre, publié sous la cote [S/2023/497](#)).

E. Facilitation de l'accès et des activités humanitaires

38. La mission a maintenu le contact avec les communautés chypriote grecque et maronite vivant dans le nord et avec les Chypriotes turcs vivant dans le sud, notamment à l'occasion de livraisons d'aide humanitaire, de transferts de personnes décédées et de visites dans des lieux de détention.

39. De nombreux Chypriotes grecs ont apporté une aide humanitaire sous la forme de biens aux victimes des tremblements de terre survenus en Türkiye. L'UNFICYP a apporté son aide en collectant 32 tonnes de biens auprès de divers groupes et personnes dans le sud, y compris le personnel des Nations Unies, et en les acheminant via la zone tampon vers la Türkiye, par l'intermédiaire des acteurs chypriotes turcs concernés.

40. Les points de passage ont continué de fonctionner sans problème, à deux exceptions notables près. La première de ces exceptions concerne le point de passage d'Agios Dometios/Metehan à Nicosie, qui est le plus fréquenté de Chypre et a continué de générer de longues files d'attente qui décourageaient les gens de traverser. Le Comité technique des points de passage travaille sur un projet visant à augmenter la capacité de ce point de passage. La seconde exception demeure le point de passage de Dherynia : l'UNFICYP a encore reçu des plaintes selon lesquelles les Chypriotes turcs faisaient l'objet de discrimination lors de leur passage. Les populations locales

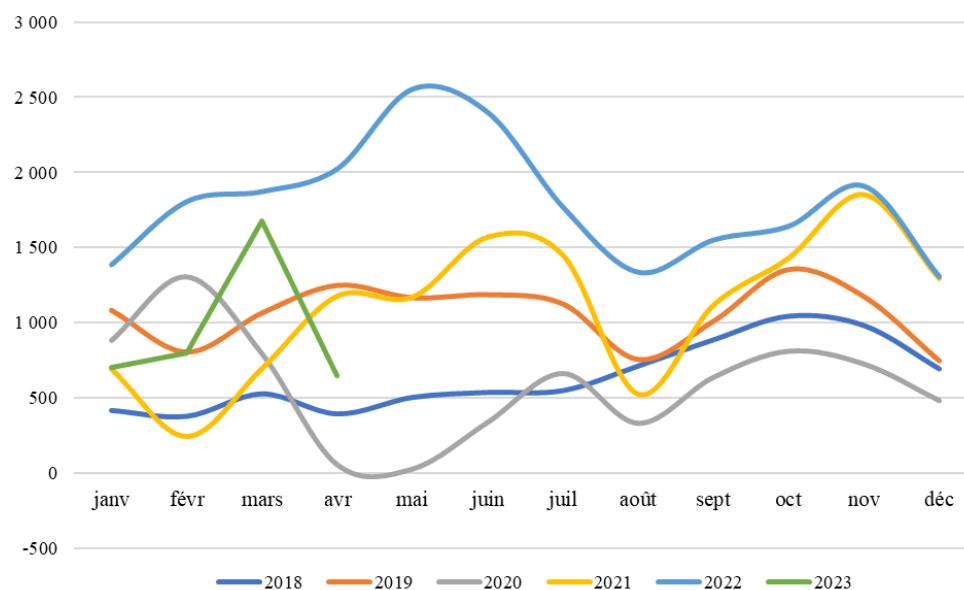
et les chambres de commerce des deux parties ont demandé l'ouverture de nouveaux points de passage, et des organisations de la société civile provenant des deux communautés se sont rassemblées le 27 mai pour célébrer le vingtième anniversaire de l'ouverture des points de passage.

41. Le nombre de demandes formulées par l'une des communautés pour organiser des services religieux de l'autre côté ou à l'intérieur de la zone tampon (principalement des demandes de Chypriotes grecs pour des services dans le nord) est resté stable, et la plupart des demandes ont été approuvées. Les chefs religieux de Chypre ont continué de jouer leur rôle de soutien par l'intermédiaire du volet religieux du processus de paix à Chypre, sous l'égide de l'ambassade de Suède ; toutefois, leur action a été entravée par des tensions politiques, ce qui a entraîné l'annulation du pèlerinage à Hala Sultan Tekke, à Larnaca, en avril. On trouvera de plus amples informations au sujet du volet religieux dans le rapport sur ma mission de bons offices à Chypre (S/2023/497).

F. Réfugiés et demandeurs d'asile

42. Le nombre de demandes d'asile a fortement diminué : quelque 3 182 personnes ont déposé une demande au premier trimestre 2023, contre 5 066 à la même période en 2022, soit une baisse de 37 % (voir fig. III). Les franchissements irréguliers de la Ligne verte se sont poursuivis, et 81 % du nombre total de demandeurs d'asile sont arrivés dans le sud de manière irrégulière, en passant par le nord.

Figure III
Nombre de demandes d'asile dans la République de Chypre (données disponibles jusqu'en avril 2023)



Source : Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés.

43. Il n'est toujours pas possible d'accéder aux procédures de demande d'asile aux points de passage de la Ligne verte, ce qui a entraîné une augmentation du nombre de passages clandestins et exposé les demandeurs et demandeuses d'asile au risque d'exploitation. Un demandeur d'asile, qui s'est présenté aux autorités à la Ligne verte pour demander l'asile au lieu de traverser irrégulièrement, s'est vu refuser l'accès aux

procédures d'asile et reste bloqué dans la zone tampon depuis le 16 décembre 2022, sans aucun accès à des conditions d'accueil telles qu'un abri adéquat, des installations d'hygiène, de la nourriture et des soins médicaux.

44. Malgré la diminution du nombre de demandes d'asile, le centre de premier accueil de Pournara a continué de fonctionner à 150 % de sa capacité et ses conditions d'accueil sont demeurées insuffisantes, notamment en ce qui concerne l'accès à un abri et à des installations d'hygiène adéquats et appropriés. Les plans de rénovation du centre devraient être exécutés dans la deuxième moitié de 2023. La durée moyenne du séjour dans le centre, durant laquelle la liberté de circulation des demandeuses et demandeurs d'asile est totalement restreinte, a diminué pour s'établir à deux mois pour les adultes. Cependant, elle reste de trois à cinq mois pour des centaines d'enfants non accompagnés, dont les droits sont très largement restreints pendant ce laps de temps, notamment l'accès à l'éducation, qui est inexistant.

45. Les cinq principaux pays d'origine des demandeuses et demandeurs d'asile au premier trimestre 2023 étaient la République arabe syrienne (754), le Nigéria (422), l'Afghanistan (385), le Cameroun (241) et la République démocratique du Congo (211). En outre, 98 756 ressortissantes et ressortissants ukrainiens sont arrivés à Chypre entre le 24 février 2022 et le 16 avril 2023, dont 36 835 arrivés après le 1^{er} novembre 2022. Quelque 16 574 Ukrainiennes et Ukrainiens se trouvaient encore dans le sud au 16 avril 2023.

46. Les arrivées irrégulières par bateaux se sont poursuivies. Quelque 820 personnes sont arrivées de cette manière, en grande majorité des ressortissantes et ressortissants syriens. Selon leurs témoignages, les bateaux étaient partis du Liban, de la République arabe syrienne et de Türkiye. Huit bateaux, transportant 162 personnes, ont accosté dans le sud, et 139 personnes, réparties sur six bateaux, ont été repérées et détenues dans la partie nord de Chypre, avant d'être renvoyées en Türkiye. Les autres bateaux n'ont pas été détectés avant que leurs passagères et passagers ne s'enregistrent au centre de premier accueil de Pournara, après avoir franchi la Ligne verte de manière irrégulière.

G. Égalité des genres, et les femmes et la paix et la sécurité

47. L'UNFICYP a continué de promouvoir les priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité et l'inclusion de l'égalité des genres dans son action visant à renforcer la confiance intercommunautaire. La mission a soutenu une deuxième version du programme intitulé « Peacebuilding in Divided Societies » (consolidation de la paix dans les sociétés divisées), visant à aider les jeunes, et en particulier les jeunes femmes, à développer des compétences relatives à la consolidation de la paix inclusive. Dans ce cadre, la mission a soutenu une série d'ateliers sur la négociation, la médiation et la consolidation de la paix au niveau local sans exclusive, ainsi que l'initiative « Young Leaders in Action » (jeunes leaders en action), qui vise à encourager les jeunes de toutes les communautés à mettre au point des projets de portée sociale sur l'égalité des genres et d'autres questions les intéressant.

48. L'UNFICYP a continué de soutenir plusieurs initiatives intercommunales menées par la société civile qui renforcent la collaboration et la coopération entre les femmes en traitant des questions qui les concernent. Elle a notamment soutenu des ateliers visant à mieux faire connaître l'histoire plurielle des femmes chypriotes turques et grecques et à en permettre la réappropriation en créant des espaces où il est possible d'aborder cette histoire unique par-delà la démarcation. En outre, dans le cadre de ses efforts continus visant à collaborer avec les associations de femmes en dehors de Nicosie, la mission a soutenu une manifestation qui a permis aux femmes des zones plus rurales des deux côtés de la séparation de découvrir l'artisanat

traditionnel du village hôte, d'échanger des bonnes pratiques en matière d'entrepreneuriat local et d'interagir afin de promouvoir une collaboration plus étroite.

49. En collaboration avec ma mission de bons offices, l'UNFICYP a continué d'aider le Comité technique de l'égalité des genres à mettre en œuvre des aspects pertinents du plan d'action sur les moyens de garantir la participation pleine, égale et véritable des femmes au processus de règlement ou à un processus ultérieur de règlement en l'absence de négociations formelles. À cette fin, le 9 mai, le Comité a organisé un séminaire sur la participation des femmes au processus de paix à Chypre, l'objectif étant de mieux faire connaître l'importance historique du rôle que les femmes jouent traditionnellement dans la négociation à Chypre. Cette manifestation a permis de solliciter l'avis de la société civile sur des sujets divers et de renforcer les contacts, le partage d'expériences et l'instauration d'un climat de confiance entre les deux parties afin de contribuer à préparer le terrain pour un éventuel règlement.

50. À l'occasion de la Journée internationale des femmes, la mission a organisé une série de manifestations internes et externes. À l'occasion d'une réunion-débat destinée aux militaires et au personnel de police ainsi qu'aux civils des deux missions, des initiatives ciblées ont réuni diverses parties prenantes avec les différentes composantes des missions. En outre, dans le cadre de l'Initiative Elsie pour la participation des femmes aux opérations de paix, l'UNFICYP a finalisé la rénovation d'un espace récréatif destiné aux femmes. Il s'agit là d'une des mesures prises pour accroître la participation pleine, égale et véritable des femmes en uniforme aux opérations de paix. La mission a également organisé une série d'ateliers, avec le soutien de la Force de police permanente, afin d'améliorer la prise en compte des questions de genre dans les opérations.

IV. Comité des personnes disparues à Chypre

51. Depuis leur création en 2006, les équipes bicommunautaires de scientifiques du Comité des personnes disparues à Chypre, qui est appuyé par l'ONU et chargé de récupérer, d'identifier et de restituer les dépouilles des personnes portées disparues pendant les événements de 1963-1964 et de 1974, ont exhumé ou reçu les dépouilles de 1 202 personnes des deux côtés de l'île. L'Union européenne reste le principal bailleur de fonds du Comité. Les dépouilles de cinq personnes ont été exhumées durant la période considérée, et six équipes de scientifiques chypriotes grecs et chypriotes turcs procèdent actuellement à des fouilles sur toute l'île. Le nombre total d'exhumations peut inclure des personnes qui ne figurent pas sur la liste officielle des personnes disparues et n'est considéré comme définitif qu'à l'issue d'une analyse anthropologique et d'une identification par l'ADN, une procédure qui dure généralement un à deux ans. Quand les dépouilles identifiées ne sont pas liées au mandat du Comité, elles sont soustraites des chiffres officiels.

52. À ce jour, les dépouilles de 1 030 des 2 002 personnes disparues ont été formellement identifiées et restituées à leurs familles, dont 2 au cours de la période considérée, afin que celles-ci puissent procéder à une inhumation digne.

53. Le Comité a continué de solliciter l'accès aux archives des pays qui disposaient d'une présence militaire ou policière à Chypre en 1963-1964 et en 1974 en vue d'obtenir davantage d'informations sur l'emplacement des lieux d'inhumation des personnes disparues. Le bureau chypriote turc du Comité a pu continuer de consulter les photos aériennes prises par l'armée turque en 1974, et le bureau chypriote grec du Comité a poursuivi ses recherches dans les archives de 1974 de la Garde nationale de la République de Chypre. Le projet de numérisation des archives de ses bureaux chypriote grec et chypriote turc ayant été mené à bien, le Comité utilise également un

système partagé d'information géographique en ligne qui permet la visualisation et la mise en commun d'informations entre les trois bureaux du Comité et peut être utilisé par les agents en poste sur le terrain et dans les bureaux.

V. Déontologie et discipline, et exploitation et atteintes sexuelles

54. L'UNFICYP a continué de veiller à l'application rigoureuse de la politique de tolérance zéro de l'Organisation des Nations Unies à l'égard de l'exploitation et des atteintes sexuelles. En coordination avec la Section régionale déontologie et discipline établie à la Force intérimaire des Nations Unies au Liban, l'UNFICYP a mené des activités axées sur la prévention, l'application des normes et la réparation concernant les actes répréhensibles, notamment l'exploitation et les atteintes sexuelles, la fraude et les conduites prohibées sur le lieu de travail.

55. La plupart des formations destinées à toutes les catégories de personnel de la mission et portant sur la déontologie et la discipline, notamment sur la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles, de la fraude et de la corruption, ont continué d'être organisées en ligne.

56. Pendant la période considérée, la Force n'a reçu aucune information faisant état d'actes d'exploitation ou d'atteintes sexuelles.

VI. Aspects financiers et administratifs

57. Par sa résolution [76/283](#) du 29 juin 2022, l'Assemblée générale a ouvert des crédits de 54,0 millions de dollars destinés à financer le fonctionnement de la Force pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023, y compris une contribution volontaire du Gouvernement chypriote correspondant à un tiers du montant net des crédits approuvés pour la Force, soit 18,3 millions de dollars, et une contribution volontaire du Gouvernement grec d'un montant de 6,5 millions de dollars.

58. Au 12 juin 2023, le montant des contributions non acquittées au compte spécial de la Force s'élevait à 19,5 millions de dollars. À cette même date, le montant total des arriérés de contributions pour l'ensemble des opérations de maintien de la paix atteignait 2 741,4 millions de dollars.

59. Le remboursement des dépenses afférentes aux contingents et au matériel leur appartenant a été effectué pour la période allant jusqu'au 31 décembre 2022, conformément au calendrier des versements trimestriels.

VII. Observations

60. Les cycles électoraux étant conclus dans la région, l'attention doit maintenant se porter sur la question de Chypre. Le temps joue contre un règlement politique mutuellement acceptable sur l'île. Aussi, j'appelle les dirigeants des deux communautés à prendre d'urgence des mesures pour dissiper la méfiance entre les parties et créer un espace propice à un véritable dialogue afin de montrer clairement que cette fois-ci, les choses seront différentes.

61. Malgré l'augmentation des échanges commerciaux au cours de la période considérée, certains éléments continuent de faire obstacle à l'approfondissement des interactions économiques entre les deux communautés et, partant, à l'instauration d'une interdépendance qui contribuerait à ouvrir la voie vers un règlement. Ces

obstacles limitent également les échanges intercommunautaires quotidiens qui contribueraient grandement à créer les conditions d'une paix durable. Or, étant donné que le commerce transitant par la Ligne verte est soumis à des limitations, les deux communautés se sont détournées l'une de l'autre pour trouver des débouchés et conclure des partenariats.

62. Malgré mes appels répétés, ainsi que ceux du Conseil de sécurité, les efforts déployés à Chypre afin de parvenir à une plus grande égalité économique et sociale entre les deux parties et d'enrichir et d'approfondir les liens économiques et culturels ainsi que d'autres formes de coopération restent limités. Les points de passage devraient faciliter la circulation, et il faut redoubler d'efforts en vue de parvenir à la pleine application du règlement relatif à la Ligne verte, ce qui permettrait d'augmenter considérablement le volume des échanges. L'intensification des échanges commerciaux entre les deux parties de l'île, conjuguée au renforcement des liens et des contacts économiques, sociaux, culturels, sportifs et autres, pourrait contribuer à rassurer les Chypriotes turcs, qui craignent de plus en plus de se retrouver isolés, et favoriser la confiance entre les communautés.

63. Il est également essentiel que les parties montrent qu'elles sont capables de traiter conjointement les questions qui concernent l'île dans son ensemble, ce qui constitue une étape vers une solution politique globale. Par exemple, dans une région sujette aux tremblements de terre et aux incendies de forêt, il apparaît particulièrement pertinent et indispensable que les deux parties se dotent d'un dispositif commun de gestion des crises, et je me félicite de l'action menée actuellement en ce sens. Les longues files d'attente qui se forment aux points de passage ont des conséquences négatives sur les deux communautés et les deux parties devraient donc s'attacher à résoudre ce problème conjointement, ce qui pourrait notamment passer par l'ouverture de nouveaux points de passage. Tout progrès sur ces questions permettrait non seulement de relever certaines difficultés pressantes, mais aussi de renforcer la confiance et la coopération entre les deux parties.

64. À mon sens, une paix durable à Chypre ne peut reposer que sur une réconciliation solide. Tant que les deux communautés resteront séparées et que les discours clivants continueront d'avoir cours, il sera extrêmement difficile de parvenir à une telle réconciliation. C'est pourquoi je suis préoccupé par l'absence de véritables interactions entre les deux communautés, qui demeurent très largement isolées l'une de l'autre. Il est fondamental d'œuvrer afin de renforcer la confiance au sein des populations et de favoriser une coopération plus large sur les questions qui touchent la vie quotidienne des Chypriotes, notamment en renforçant les liens sociaux, culturels, sportifs et autres, pour créer les conditions d'un règlement soutenable et consensuel. J'exhorte les dirigeants à encourager une coopération et des contacts plus directs entre les deux communautés et à apporter un appui concret aux initiatives de renforcement des liens entre les populations, comme l'a demandé le Conseil de sécurité, et à montrer ainsi qu'ils sont véritablement attachés à parvenir à une solution.

65. Le Conseil de sécurité a maintes fois demandé aux deux parties de s'abstenir de tout propos susceptible d'accroître la méfiance entre les communautés, et souligné qu'il convenait d'assainir le climat général et de préparer le public à un règlement du conflit, tout en insistant sur l'importance de l'éducation à la paix. La plupart de ces conditions essentielles à la réconciliation restent malheureusement encore à réunir, et je regrette en particulier l'absence de progrès notable dans le processus tendant à retirer les propos clivants et intolérants des manuels scolaires, notamment ceux des Chypriotes grecs. J'exhorte les deux dirigeants à revitaliser le Comité technique de l'éducation et à le charger de mettre en œuvre de manière conjointe ses propres recommandations datant de 2017, comme l'a demandé le Conseil de sécurité. Il est

particulièrement regrettable que les autorités chypriotes turques aient arrêté de soutenir le projet « Imagine », mené sous les auspices du Comité technique de l'éducation, et je les exhorte à rétablir sans délai ce projet primé d'éducation à la paix.

66. Je suis préoccupé par le constat selon lequel l'absence d'accès aux procédures d'asile aux points de passage a favorisé les traversées irrégulières de la zone tampon, et j'invite instamment les autorités compétentes à rétablir ce droit.

67. Dans le cadre de l'action qu'ils mènent en vue de promouvoir une coopération plus étroite entre les communautés, les acteurs locaux et internationaux continuent de faire face à des problèmes et à des obstacles liés au statut du nord de l'île et aux préoccupations concernant sa « reconnaissance ». Si la politique de l'ONU et les décisions du Conseil de sécurité sur la question de Chypre sont appliquées, je réaffirme que ces préoccupations ne devraient pas en soi constituer un obstacle au renforcement de la coopération.

68. Il est également essentiel, surtout en cette période de dissensions croissantes, que les dirigeants et leurs représentants et représentantes continuent de donner aux comités techniques l'appui politique nécessaire pour maintenir un dialogue constructif et produire des résultats concrets. Les comités techniques, qui comptent parmi les rares instances permettant aux deux communautés d'échanger et d'aborder librement des questions d'intérêt commun et, ce faisant, de créer des conditions plus propices à un futur règlement, doivent être mis à l'abri des tensions politiques plus larges.

69. La Force s'attache tout particulièrement à garantir la participation pleine, égale et effective des femmes aux processus de paix et aux processus politiques à tous les niveaux. Par conséquent, en l'absence de négociations formelles, il convient d'étudier comment les dirigeants eux-mêmes peuvent échanger régulièrement avec des membres de la société civile, notamment avec les organisations de femmes et de jeunes, avant et pendant le processus de règlement ou un processus ultérieur de règlement, y compris par l'intermédiaire du Comité technique de l'égalité des genres, et les consulter afin de préparer l'avenir. À cette fin, l'ONU est prête à contribuer à la mise en place d'une instance permanente et fiable permettant la tenue de consultations régulières avec l'ensemble de la société civile.

70. L'UNFICYP doit encore composer avec d'importantes violations, des défis à son autorité et des entorses à son aide-mémoire. Je note avec inquiétude que cette situation pourrait déboucher sur un recours systématique à la politique de la corde raide, ce qui ne ferait qu'envenimer un climat déjà pesant entre les parties. La multiplication des violations détériore les relations entre les deux parties, et, partant, il leur est encore plus difficile de s'entendre au sujet du processus de paix.

71. L'empiètement sur la zone tampon de la part des deux parties, principalement sous la forme de constructions non autorisées, mais aussi, à l'occasion, d'incursions militaires, reste l'une des principales sources de tensions, surtout lorsque les faits sont déformés et amplifiés par la désinformation. Outre qu'ils entravent les opérations de l'UNFICYP, ces actes renforcent l'hostilité sur le terrain et entre les parties et comportent des risques de sécurité. Les constructions non autorisées à usage résidentiel ou commercial dans la zone tampon, en contravention des procédures établies relatives à la gestion de l'activité civile, nuisent au respect de la délimitation de la zone tampon effectuée par l'ONU et des pouvoirs dévolus à l'UNFICYP dans le cadre de son mandat. J'exhorte de nouveau les deux parties à respecter la délimitation de la zone tampon opérée par l'ONU, qui est la seule délimitation reconnue par le Conseil de sécurité. Je rappelle que le Conseil a demandé que toutes les constructions non autorisées érigées dans la zone tampon soient démantelées et que les deux parties

empêchent les activités militaires et civiles non autorisées à l'intérieur de cette zone et le long des lignes de cessez-le-feu.

72. Le renforcement des technologies de surveillance utilisées de part et d'autre de la zone tampon, qui s'est fait sans concertation préalable avec l'UNFICYP, est un autre exemple de violation des dispositions de l'aide-mémoire. Comme dans mes précédents rapports, j'exhorte les parties à collaborer avec mon représentant spécial pour réfléchir à la possibilité d'évacuer les lignes de cessez-le-feu si l'ONU venait à approuver l'utilisation de technologies de surveillance qui ne seraient pas déployées à l'intérieur la zone tampon ni en mesure de voir au-delà de cette zone. Je suis persuadé que cette mesure pourrait concourir considérablement à renforcer la confiance et à stabiliser la zone tampon.

73. Au-delà de la zone tampon elle-même, j'ai souligné maintes fois à quel point il importait que les parties s'abstiennent de prendre des mesures unilatérales susceptibles de raviver les tensions et de compromettre la reprise des pourparlers, tout en leur demandant d'amorcer un dialogue pour régler leurs différends. À cet égard, j'exprime de nouveau ma préoccupation concernant tout nouveau changement dans la partie clôturée de Varosha ainsi que l'absence de réponse à la demande faite par le Conseil de sécurité tendant à ce que l'on revienne sur les mesures prises depuis l'annonce, en octobre 2020, de la réouverture partielle de la ville clôturée. Je rappelle également les décisions prises par le Conseil en lien avec Varosha, notamment les résolutions [550 \(1984\)](#) et [789 \(1992\)](#), et l'importance d'y adhérer pleinement, et je souligne que la position de l'ONU sur cette question demeure inchangée. Je déplore également les restrictions de la liberté de circulation de la Force imposées dans cette zone et ailleurs, comme à Strovilia, et demande une fois de plus que la capacité de la mission d'effectuer des patrouilles et d'exécuter les activités prescrites soit pleinement restaurée. Je rappelle que le mandat conféré par le Conseil à l'UNFICYP ne se limite pas à la zone tampon mais s'étend à toute l'île.

74. Comme indiqué plus haut, les interactions directes n'ont aucune incidence sur le statut des parties et sont essentielles pour régler les problèmes en temps utile et de manière efficace. La création d'un mécanisme permettant des contacts militaires directs entre les forces adverses serait une étape très positive pour la stabilité et le renforcement de la confiance sur l'île, notamment dans le contexte actuel de militarisation accrue. De même, en ce qui concerne la Salle de communication mixte de Pyla/Pile, j'espère que les deux parties pourront s'entendre pour remédier au déséquilibre qui caractérise les effectifs participant à ce nouveau mécanisme.

75. Je voudrais remercier les partenaires, en particulier la Commission européenne, qui ont appuyé les activités des deux missions des Nations Unies à Chypre, du Programme des Nations Unies pour le développement et du Comité des personnes disparues à Chypre et contribué à l'application d'importantes mesures de confiance. Je remercie également les 36 pays qui fournissent des contingents et du personnel de police à la Force depuis 1964, et je rends hommage aux 186 Casques bleus qui ont perdu la vie au service de la paix à Chypre.

76. Je tiens à remercier mon représentant spécial à Chypre, Chef de l'UNFICYP et Conseiller spécial adjoint pour Chypre, Colin Stewart, qui supervise la présence des Nations Unies sur l'île. Je souhaite aussi adresser mes remerciements à toutes les femmes et à tous les hommes de la Force pour le dévouement avec lequel ils continuent d'exécuter le mandat de la Force et de promouvoir la paix sur l'île.

Annexe

**Pays fournissant des contingents ou du personnel de police
à l'opération des Nations Unies à Chypre (au 12 juin 2023)**

<i>Pays</i>	<i>Nombre de militaires</i>
Argentine	250
Autriche	3
Brésil	2
Canada	1
Chili	6
Fédération de Russie	4
Ghana	1
Hongrie	11
Inde	1
Norvège	2
Pakistan	3
Paraguay	12
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	257
Serbie	8
Slovaquie	240
Ukraine	–
Total^a	801

<i>Pays</i>	<i>Nombre de policiers</i>
Bangladesh	1
Bosnie-Herzégovine	6
Chine	3
Fédération de Russie	4
Finlande	4
Hongrie	2
Indonésie	3
Irlande	11
Italie	3
Jordanie	3
Lituanie	1
Monténégro	5
Népal	3
Roumanie	7
Slovaquie	4
Suède	3
Tchéquie	1
Total^a	64

^a Le personnel militaire se compose de 708 hommes et de 93 femmes. Le personnel de police se compose de 37 hommes et de 27 femmes.

